

Alexis Bellens - Xavier Toussaint - Aurélien Gabriel - Luc Gillet - Francis Wouters

Electronic Timing (Track&Field events)

Administrative and hardware support for your Track&Field event

Rémunération des prestations 2022

Cadre légal

AB Timing est un pseudonyme utilisé pour les prestations de Alexis Bellens (FCHA) pour des services rendus aux clubs d'athlétisme de la LBFA, et parfois de la VAL.

D'autres collaborateurs sont amenés à réaliser des prestations sous ce pseudonyme, lors de travail en équipe ou non. Il s'agit de Xavier Toussaint (FCHA), Aurélien Gabriel (ARCH), Luc Gillet (DCLA) et Francis Wouters (ACKO).

Les prestations réalisées par AB Timing sont systématiquement défrayées dans le cadre du bénévolat rémunéré - régime forfaitaire. Le total des prestations annuelles ne dépasse pas le plafond légal de 36,84€ par jour et de 1473,37€ par an. Pour les prestations de type Jury, le plafond annuel s'élève à 2705,97€, en ce compris le montant total des autres prestations.

Prestations

On distingue deux types de prestation :

- Jury lors de compétitions officielles (en ce compris le chronométrage électronique) ;
- Services divers : inscriptions en ligne, secrétariat, formation, support...

A l'exception du chronométrage électronique, les prestations de type Jury sont défrayées selon le cadre posé par la LBFA ou la VAL. Dans le cas de travail en équipe, nous proposons au club le nombre de personnes nécessaires, en fonction du type de compétition et des services demandés.

Forfaits demandés par collaborateur en 2022

Jury classique	Tarifs LBFA/VAL	Déplacement selon le tarif LBFA/VAL
Jury chronométrage électronique piste	35,00€ / jour	Déplacement : 0,35€/km (seul le déplacement aller est compté).
Jury chronométrage électronique cross	15,00€ / cross	Déplacement : 0,35€/km (seul le déplacement aller est compté).
Prestation de secrétariat ou support technique/logistique	25,00€ / jour	Déplacement : 0,35€/km (seul le déplacement aller est compté).
Gestion d'inscriptions en ligne	7,50€ / compétition	-
Formation	10,00€ / demi-journée	Déplacement : 0,35€/km (seul le déplacement aller est compté).

Informations complémentaires concernant les frais de déplacement

Les frais de déplacement sont plus élevés que le tarif LBFA pour la plupart des prestations mais seuls les KM aller sont comptés. Le club y est donc gagnant. Cette mesure est mise en place pour ne pas dépasser le plafond annuel des KM déclarés (2000) tout en assurant un défraiement correct des frais. Les distances des

itinéraires calculés sur l'outil Google Maps font foi. Nous nous réservons le droit de choisir/adapter l'itinéraire.

Location de matériel de chronométrage

Si le club organisateur ne possède pas son propre matériel, il peut louer un système de chronométrage au tarif de **300€ / compétition**. Dans ce cas, la prestation de l'opérateur est incluse. Les frais de déplacement sont comptés au tarif LBFA.

Dans le cas de compétitions organisées sur plusieurs jours, il faut ajouter la prestation de l'opérateur (35€/jour).

La location est facturée par le club qui prête le matériel (FCHA, ARCH ou OEH).

Informations complémentaires concernant les montants de défraiement

Les montants sont plus élevés que les prestations jury classique pour les raisons suivantes :

- prêt de matériel informatique (secrétariat) ;
- manutention et installation du matériel le jour de la compétition ;
- entretien du matériel ;
- frais divers (fournitures et autres) considérés comme inclus dans la prestation (conformément à la Loi, car on ne peut pas mélanger régime forfaitaire et remboursement réel des frais) ;
- durée de prestation plus élevée : présence H-3 minimum, départ H+1 minimum ;
- temps de développement logiciel (ex. inscriptions en ligne, système de confirmation informatisé...).

Pour les formations, une ou plusieurs demi-journées de préparation peuvent être comptées.

Nous demandons au cercle organisateur de marquer son accord officiel pour les prestations visées plus haut lors de ses compétitions. Merci de remplir le formulaire ci-dessous et de renvoyer un scan de ce document signé par un représentant légal du club. Une note de frais (**individuelle**) est envoyée par e-mail après la compétition. Le règlement peut s'effectuer par virement ou sur place via l'application *Payconiq*.

Dénomination légale du cercle :

N° d'entreprise : Matricule :

Je soussigné, représentant

légalement le cercle ci-dessus, déclare que le cercle marque son accord pour le défraiement des

prestations, selon les informations présentées plus haut, et en fonction des services rendus lors des

compétitions qu'il organise ; ou à un autre moment.

Lieu et date :, le / /

Signature (et cachet éventuel) :